



OFFRE D'EMPLOI

PREMIER RÉPONDANT EN CASERNE SERVICE INCENDIE POSTE TEMPS PLEIN

Le premier répondant occupant ce rôle est sous la responsabilité immédiate de l'officier responsable de la garde en caserne. Étant préalablement membre du Service de sécurité incendie ou des Premiers répondants de la Ville de Saint-Pie, le titulaire de ce poste participe en équipe aux tâches prévues. Il répond aux appels d'urgence Premier répondant et Pompier.

Il est de garde en caserne du lundi au vendredi à raison de 25 heures/semaine et doit rester disponible 40 heures/semaine afin de maintenir le service de Premiers répondants advenant un appel pompier, en l'absence d'un pompier de garde et pendant les vacances de ceux-ci, soit du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h. De plus, il participera aux appels pompiers s'il possède sa certification de Pompier I, tout en restant à l'affut de tout appel PR.

Horaire de garde : du lundi au vendredi de 6 h à 8 h, et de 16 h à 19 h, pour 25 heures de garde en caserne avec une rémunération de 40 heures/semaine. Cependant, il doit être physiquement présent à moins de 10 kilomètres de la caserne hors de ses gardes en caserne, du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h, afin de rétablir le service PR et répondre aux appels pompiers.

La personne recherchée possède les qualités et compétences suivantes :

- ✓ PR3 avec expérience (pourrait avoir à intervenir seul avant un rappel);
- ✓ Pompier I (un atout);
- ✓ Permis de conduire classe 4a;
- ✓ Proactif;
- ✓ Possède un excellent sens de l'organisation;
- ✓ Autonome et débrouillard;
- ✓ Facilité de travailler en équipe;
- ✓ Aisance avec le roulement de la caserne (un atout).

Les conditions salariales sont selon la convention collective en vigueur. À compétence égale, nous offrons des chances d'emploi égales à tous.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature au plus tard le **15 avril 2024**.

- Par courriel à Sylvain Daigneault: s.daigneault@villest-pie.ca